

République Islamique de Mauritanie  
Honneur – fraternité – Justice

Ministère des Affaires Economiques et du Développement

## **Office National de la Statistique**

**Synthèse du profil de la pauvreté  
en Mauritanie 2000**

**Octobre 2001**

## SOMMAIRE

1. Introduction
2. Pauvreté monétaire
  1. *Evolution par milieu*
  2. *Evolution dans les wilaya*
  3. *Analyse selon les groupes socio-économiques*
3. Extrême pauvreté
4. Inégalité
5. Indicateurs sociaux
  1. *Alphabétisation*
  2. *Santé*
  3. *Emploi*
  4. *Logement*
  5. *Approvisionnement en eau*
  6. *Source d'éclairage*
  7. *Type de toilettes*
  8. *Evacuation des ordures*
  9. *Combustible de cuisine*
6. Perception des changements
  1. *Eau potable*
  2. *Electricité*
  3. *Service du téléphone*
  4. *Services de santé*
  5. *Education*
7. Annexe : Tableau des indicateurs sociaux et de pauvreté en 2000

## **1. INTRODUCTION**

La Mauritanie, déclarée éligible à l'Initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) en mars 1999 a achevé l'élaboration de son Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) en janvier 2001. Le processus participatif mis en place pour la réalisation de cette œuvre a permis aux différents acteurs de développement (administration, société civile, secteur privé, bailleurs de fonds ) d'apporter leur contribution à la formulation, au suivi et à l'évaluation des programmes à réaliser.

Le CSLP constitue désormais le document de référence pour la politique de développement économique et sociale du pays. Il présente la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté à long terme (2015) et à l'horizon 2004 en tenant compte du caractère multidimensionnel de ce phénomène.

Le succès des programmes retenus dans le CSLP dépend, entre autres, du système de suivi et d'évaluation mis en place. En effet, une meilleure connaissance du phénomène de pauvreté est requise pour rendre ce système efficace et pour assurer l'adéquation entre les activités à mettre en oeuvre et les objectifs fixés.

C'est à cette fin que le Projet Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV), exécuté par l'Office National de la Statistique (ONS), a réalisé en 2000-2001 une nouvelle enquête sur niveau de vie des ménages. Déjà, l'élaboration et la diffusion de deux études présentant le profil de la pauvreté en 1990 et 1996 sur la base de résultats d'enquêtes similaires a permis de disposer d'un précieux outil d'aide aux décideurs pour mieux mesurer l'impact économique et social des programmes de développement réalisés.

Quoique très utiles, ces deux études ne présentaient pas des résultats représentatifs par wilaya (région administrative) et ne permettaient pas de faire des analyses détaillées compte tenu de la taille réduite de l'échantillon qui s'élève à 1600 et à 3540 ménages respectivement pour 1990 et 1996.

Le contexte actuel requiert, pour la mise à jour du CSLP, l'actualisation du profil de pauvreté par le biais d'une enquête sur un échantillon représentatif par wilaya. Aussi, l'EPCV 2000 a porté sur un échantillon de 6000 ménages représentatif de toutes les wilaya du pays. Les résultats issus de cette enquête ont permis d'élaborer le profil de pauvreté pour l'année 2000 et d'analyser l'évolution des principaux indicateurs relatifs au niveau de vie des populations sur la période 1996-2000.

Le présent document présente une synthèse du contenu du profil de pauvreté pour la Mauritanie en 2000. Il traite la pauvreté monétaire, l'inégalité, les caractéristiques socio-économiques des ménages et la perception de la pauvreté. Il en ressort une amélioration de la situation au niveau national sur la période 1996-2000. Cette amélioration est reflétée aussi bien par les indicateurs de mesure de la pauvreté monétaire que par les indicateurs sociaux et par la perception des populations des changements opérés au niveau des services de base.

## 2. PAUVRETE MONETAIRE

Le seuil retenu pour la pauvreté monétaire est de 67316 UM en 2000 contre 53841 UM en 1996, par tête et par an.

Concernant cette pauvreté monétaire, sa baisse se généralise aux différents indicateurs de mesure de son étendue, de sa profondeur et de sa sévérité. En effet, le pourcentage des individus qui vivent en dessous du seuil de pauvreté passe de 50.5% en 1996 à 46.3% en 2000, soit un recul de 4 points. La profondeur et la sévérité de la pauvreté ont connu des baisses respectives de 1.5 point et 1 point entre les deux années.

### 2.1. Evolution par milieu

Les indices de pauvreté examinés selon les grandes zones présentent des évolutions contrastées. Ainsi, au niveau du milieu urbain on remarque une nette diminution de la pauvreté dans les centres urbains autres que Nouakchott. Au niveau de ces centres, le pourcentage des pauvres est de 25.7 en 2000 contre 38.5 en 1996. Ce qui correspond à un recul de l'étendue de la pauvreté de 12.8 points entre les deux années. De même la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont reculé respectivement de 12.5% et 5.5% en 1996 à 6.5% et 2.2% en 2000.

Milieu de résidence	Seuil 1996 = 53841 Seuil 2000 = 67316								
	P0			P1			P2		
	1990	1996	2000	1990	1996	2000	1990	1996	2000
Nouakchott	36.1	21.0	25.1	13.2	4.6	6.1	6.4	1.6	2.0
Autres villes	44.5	38.5	25.7	17.9	12.3	6.5	10.2	5.5	2.2
Rural Fleuve	73.8	60.7	71.5	39.2	21.9	29.3	26.1	11.2	15.1
Rural Autre	69.3	71.7	55.3	38.7	28.7	21.0	26.3	15.0	10.4
<b>Mauritanie</b>	<b>56.6</b>	<b>50.5</b>	<b>46.3</b>	<b>28.2</b>	<b>18.3</b>	<b>17.0</b>	<b>18.1</b>	<b>9.1</b>	<b>8.2</b>

Cette amélioration significative du niveau de vie des populations urbaines (hors Nouakchott) est sans doute liée aux retombées des efforts de développement consentis, en particulier l'électrification des villes, l'hydraulique urbaine, les télécommunications et l'infrastructure routière. La mise en œuvre de ces projets a contribué aux changements positifs des mentalités des populations et à la création d'un environnement favorable au développement d'activités de services, d'artisanat et de petites industries qui ne sont pas seulement des activités de subsistance mais englobent aussi des activités génératrices d'emplois et de revenus.

Quant à Nouakchott, le taux de pauvreté est de 25.1% en 2000 contre 21.0% en 1996, soit une hausse de 4.1 points. Ce constat est lié au statut de cette ville qui fait d'elle un pôle attractif pour les populations venant des centres urbains les plus démunis et aussi du milieu rural en quête d'emploi pour l'amélioration de leur niveau de vie ou pour des raisons d'études.

En effet, les résultats provisoires du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé en 2000 montrent que la ville de Nouakchott abrite désormais

611883 personnes, soit 24 % de la population totale et un taux de croissance annuelle moyen de 3.75%, supérieur au taux global de croissance de la population du pays (2,6%).

Par ailleurs, l'étude montre que la pauvreté reste toujours un phénomène rural. En effet, 6 personnes sur 10 dans ce milieu vivent en 2000 dans des conditions en deçà du minimum vital requis. L'analyse par zone écologique indique une augmentation de la pauvreté dans le Rural Fleuve contrairement au Rural Autre où une diminution notable a été observée.

Dans le Rural Fleuve, le pourcentage des individus qui vivent en deçà du seuil de pauvreté est de 71.5 en 2000 contre 60.7 en 1996, soit une hausse de l'incidence de la pauvreté de 10.8 points. Egalement, la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont progressé dans cette zone en passant respectivement de 22.1% et 11.3% en 1996 à 29.3% et 15.1% en 2000.

En dépit des projets de développement importants mis en œuvre dans cette zone, le niveau de vie des populations y résidant reste fortement lié aux conditions d'exploitation des potentialités existantes. Ainsi donc l'aggravation de la pauvreté entre les deux années s'explique partiellement par le fait que, contrairement à l'année 1995/1996 qui a connu une bonne campagne agricole, l'année 1999/2000 a enregistré un déficit notable au niveau de la production céréalière du walo et de l'irrigué.

Dans le Rural Autre, le pourcentage des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté est de 55.3% en 2000 contre 71.7% en 1996, soit une importante diminution de 16.4 points.

De même, la gravité et la sévérité de la pauvreté ont régressé respectivement de 29.1% et 15.2% en 1996 à 21.0% et 10.4% en 2000.

La nette amélioration enregistrée dans ce dernier milieu qui est une zone à vocation agropastorale est liée en partie aux conditions favorables à la croissance du sous-secteur de l'élevage observées au cours de ces dernières années.

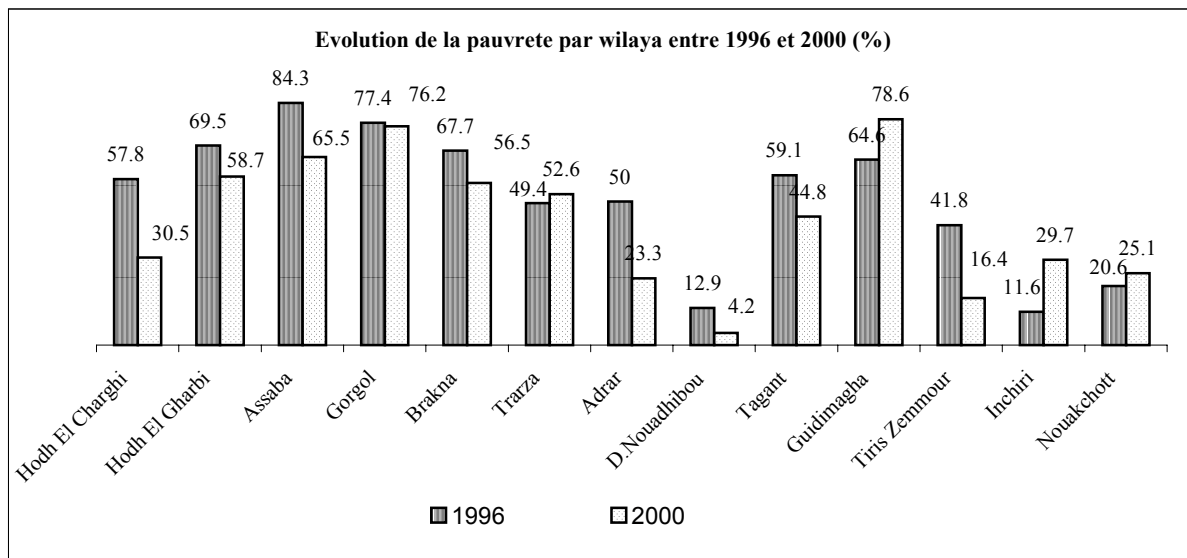
## **2.2. Evolution au niveau des Wilayas**

L'examen des taux de pauvreté suivant les grandes zones n'est pas suffisant pour identifier les poches de pauvreté. Une analyse plus fine des tendances par Wilayas, serait utile dans ce sens et aidera mieux les décideurs dans l'orientation des programmes de développement.

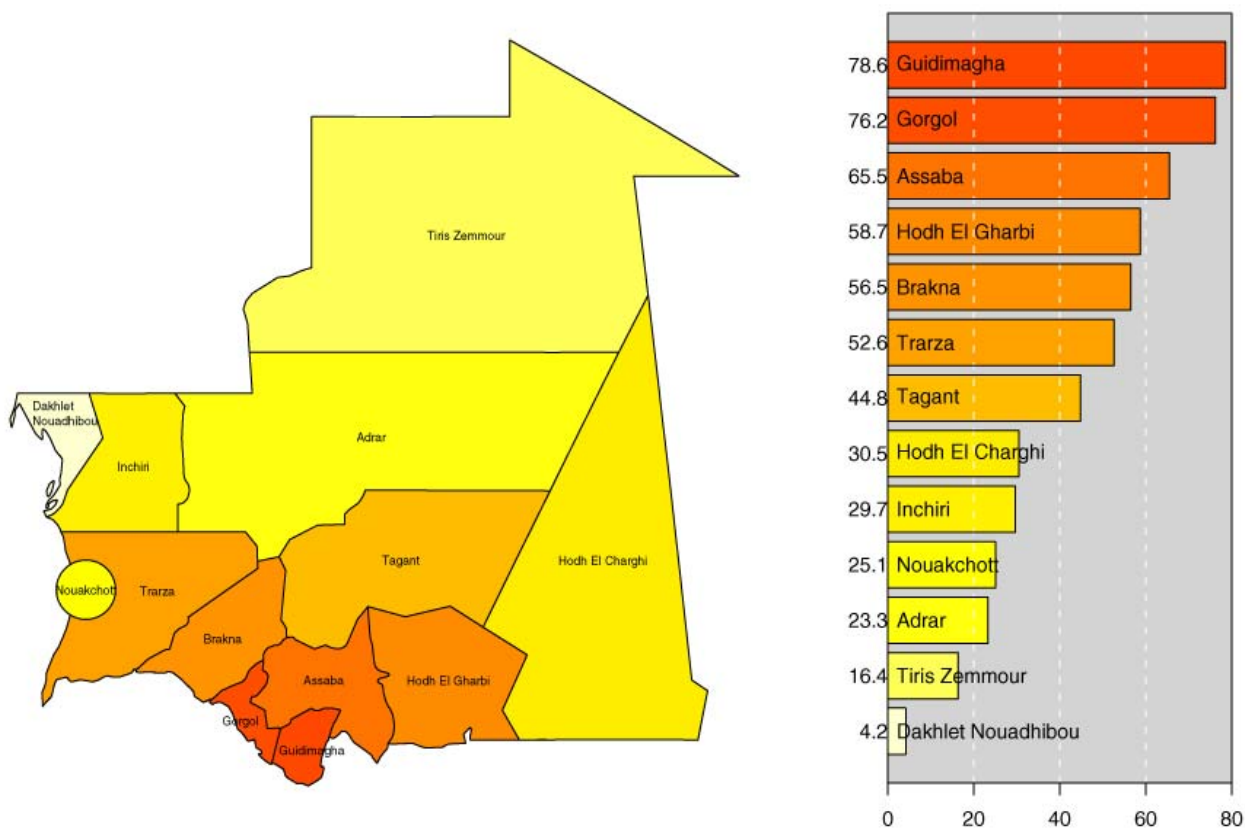
L'analyse de la situation au niveau des Wilaya fait apparaître une baisse de la pauvreté entre 1996 et 2000 pour toutes les Wilaya exceptées Nouakchott, le Trarza et le Guidimagha. Le pourcentage des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté pour ces trois Wilayas passe respectivement de 20.6, 49.4 et 64.6 en 1996 à 25.1, 52.6 et 78.6 en 2000.

De même, les indices relatifs à la profondeur et à la sévérité de la pauvreté indiquent un recul entre 1996 et 2000 au niveau de toutes les wilaya sauf Nouakchott et le Guidimagha.

Concernant le classement des Wilayas selon l'étendue de la pauvreté, il est à signaler que les cinq Wilayas les plus pauvres aussi bien en 1996 qu'en 2000 sont : Le Guidimagha, l'Assaba, le Gorgol, le Hodh El Gharbi et le Brakna.



### MAURITANIE – INDICE PAUVRETE P0 (%)



## **2.3. Analyse selon les groupes socio-économiques**

Il s'agit ici des groupes socio-économiques des chefs de ménages, regroupés en 7 catégories :

- ◆ Salariés du secteur public
- ◆ Salariés du secteur privé
- ◆ Indépendants agricoles
- ◆ Indépendants non agricoles
- ◆ Aides familiaux et autres occupés
- ◆ Chômeurs
- ◆ Inactifs

L'analyse de la pauvreté suivant ces groupes socio-économiques en 2000 montre que les indépendants agricoles sont les plus pauvres avec une incidence de 70.5%. Ils sont suivis par les chômeurs (48.3%) et les inactifs (42.3%).

L'étendue de la pauvreté ainsi que sa profondeur et sa sévérité sont plus élevées chez les indépendants comparés aux salariés.

Les salariés du secteur public constitue le groupe le plus nanti avec des indices qui se situent à 18.6%, 4.8% et 1.7% respectivement pour l'étendue, la profondeur et la sévérité de la pauvreté. Les salariés du secteur privé viennent en deuxième position avec des taux d'incidence, de gravité et de sévérité de la pauvreté respectivement de 27.1%, 9.1% et 3.9%.

## **3. EXTREME PAUVRETE**

Le seuil retenu pour l'extrême pauvreté est de 50897 UM en 2000 contre 40709 UM en 1996, par tête et par an .

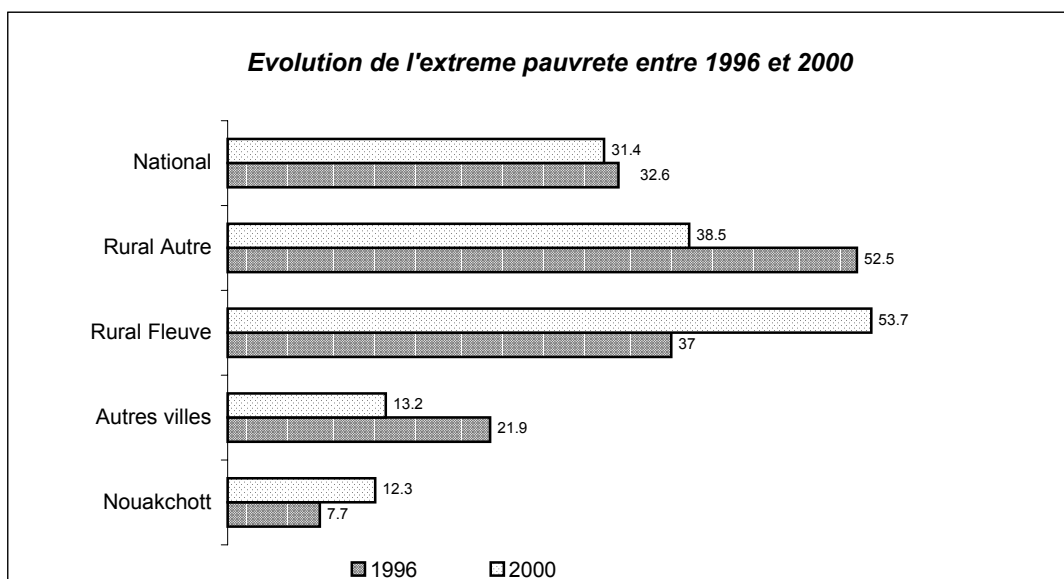
Comme déjà constaté pour la pauvreté, on assiste aussi à une baisse de l'extrême pauvreté en Mauritanie entre 1996 et 2000. En effet, au niveau national, les personnes qui ont une dépense annuelle per capita en deçà du seuil de l'extrême pauvreté représentent 31.4% en 2000 contre 32.6% en 1996, soit un recul de 1.2 point.

Cette tendance globale masque les disparités dans les évolutions par milieux et par zones. Ainsi, l'examen de l'évolution par milieu et grandes zones permet de constater que l'incidence de l'extrême pauvreté s'est aggravée à Nouakchott et dans le Rural Fleuve et s'est réduite sensiblement dans les Autres Villes et dans le Rural Autre. Ce schéma est similaire à celui déjà observé pour la pauvreté globale.

A Nouakchott, l'étendue de l'extrême pauvreté passe de 7.7% en 1996 à 12.3% en 2000, soit une hausse de 4.6 points. Dans le Rural Fleuve, les taux respectifs sont de 37.0% et 53.7%, soit une augmentation sensible de 16.7 points.

Dans Autres villes, la proportion des individus qui vivent en deçà du seuil de l'extrême pauvreté est de 21.9% en 1996 et 13.2% en 2000, ce qui donne une baisse de 8.7 points.

Dans le Rural Autre, les proportions correspondantes se situent à 52.5% et 38.5%, soit une régression perceptible de 14 points.



#### 4. L'INEGALITE

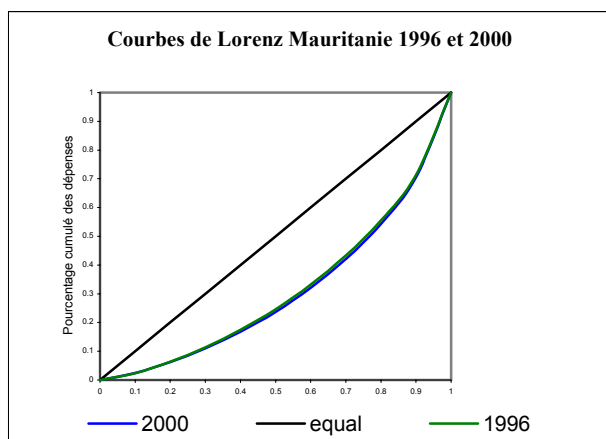
En définissant un seuil de pauvreté absolue il s'agit certes de mesurer la pauvreté des individus par référence au niveau de ce seuil. Mais cela ne saurait suffire si on ne procède pas à une mesure parallèle de l'inégalité car la pauvreté et l'inégalité peuvent évoluer différemment.

On se base dans cette étude sur les dépenses moyennes par tête, l'indice de Gini et la courbe de Lorenz pour mesurer l'inégalité.

<b>Indice de Gini selon le milieu de résidence (en %)</b>	
<b>Milieu de résidence</b>	<b>Indice</b>
Nouakchott	34.6
Autres villes	35.7
<b>Urbain</b>	<b>35.1</b>
Rural Fleuve	33.8
Rural Autre	37.1
<b>Rural</b>	<b>36.7</b>
<b>National</b>	<b>39.0</b>

Au niveau national, l'indice de Gini est de 0.390 en 2000. Cette valeur qui traduit un niveau moyen d'inégalité dépasse légèrement celle observée en 1996 qui est de 0.338.

En 2000, l'examen par milieu et grandes zones indique que le niveau d'inégalité le plus élevé



est observé dans la zone Rural Autre (0.371) suivi de la zone Autres villes (0.357). Pour Nouakchott et la zone Rural Fleuve, les indices sont respectivement de 0.346 et 0.338. Ce qui permet de constater que le niveau d'inégalité le plus bas est obtenu dans le Rural Fleuve.

En outre, ces résultats montrent que l'inégalité est légèrement plus élevée dans les zones qui ont connu une baisse appréciable de la pauvreté.



En comparant les indices par zones entre 1996 et 2000, on remarque que l'inégalité a augmenté légèrement dans toutes les zones hormis la zone Autres villes. Cette zone qui a connu un recul significatif de la pauvreté entre 1996 et 2000 enregistre aussi une légère régression de l'inégalité ( 0.363 en 1996 et 0.357 en 2000).

La Wilaya de l'Adrar est la région qui enregistre le moins d'inégalité avec un indice de Gini de 0.273, calculé sur la base des dépenses annuelles par tête.

Les courbes de Lorentz tracées à partir des distributions des dépenses permettent de constater que l'inégalité a légèrement augmenté au niveau national. Le groupe des 10% les plus riches se partage 29.5% des dépenses en 2000 au moment où la part partagée par les 10% les plus pauvres se limite à 2.5% seulement.

<b>Indice de Gini par wilaya (en %)</b>	
<b>Milieu de résidence</b>	<b>Indice</b>
Hodh Charghi	35.8
Hodh El Gharbi	36.8
Assaba	38.1
Gorgol	32.4
Brakna	33.0
Trarza	33.7
Adrar	27.3
Dakhlet Nouadhibou	30.4
Tagant	34.2
Guidimagha	33.8
Tiris Zemmour	37.2
Inchiri	35.2
Nouakchott	34.6

Au niveau des milieux de résidence, il apparaît que les 10% les plus riches de la population de Nouakchott se partagent 27.3% de la dépense totale, ceux des Autres Villes 27.0%, ceux du Rural Fleuve 26.2% et, enfin ceux du Rural Autre 28.4%. Les pourcentages correspondant en 1996 étaient respectivement de 25.6%, 28%, 23% et 25.4%.

A l'inverse, les 10% les plus pauvres se partagent seulement 3.1%, 2.8%, 3.1% et 2.7% des dépenses en 2000 respectivement à Nouakchott, dans les Autres villes, dans le Rural Fleuve et dans le Rural Autre. Les pourcentages correspondant en 1996 étaient respectivement de 3.4%, 2.7%, 2.6% et 2.6%.

## **5. INDICATEURS SOCIAUX**

Le tableau en annexe résume l'ensemble des indicateurs sociaux commentés ci-après.

### ***5.1. Alphabétisation :***

Le taux d'alphabétisation global s'élève à 57% pour l'année 2000, plus élevé chez les hommes (63%) que les femmes (52%). L'écart est relativement important entre le milieu urbain (75%) et le milieu rural (45%). La comparaison avec l'année 1996 indique une nette amélioration de cet indicateur avec une hausse de 35.7% pour l'ensemble, amélioration observée simultanément dans les deux milieux urbain et rural.

### ***5.2. Santé :***

Pour la santé, on note une amélioration sensible de la couverture vaccinale en 2000 par rapport à 1996 . Le taux d'accès géographique aux structures de santé, est supérieur à 70% au niveau national que ce soit pour une distance de 10km (79%) ou pour 5km (73%).

### **5.3. *Emploi :***

Concernant l'emploi, le taux de chômage qui est globalement de 28.9% en 2000 est plus élevé chez les femmes (34%) que chez les hommes (25.7%). Les données issues de l'enquête permettent de constater une certaine corrélation positive entre cet indicateur et le degré d'urbanisation, le taux étant plus important dans le milieu urbain que dans le rural.

En outre, l'analyse suivant le degré de pauvreté indique que le taux de chômage est plus élevé chez les non pauvres (33.2%) comparés aux pauvres (31%) et les extrêmes pauvres (20.4%).

### **5.4. *Logement :***

Dans l'ensemble, les habitations se répartissent en 3 principaux groupes : les habitats de type précaires (tentes, cases et baraques) avec 33%, les maisons en dur (maisons en ciment, appartements/chambre) avec 34% et les autres (maisons en banco ou en pierres) avec 33%.

Les non pauvres habitent essentiellement dans les logements en dur avec un taux de 53%, mais la proportion qui habite dans les habitats précaires atteint 29%. Pour les pauvres et les extrême pauvres, l'habitat est principalement précaire (respectivement 51% et 40%), mais on remarque aussi la présence de l'habitat en dur avec respectivement 20% et 34%.

La plupart des ménages, soit 77%, sont propriétaires de leur logement. La location vient en deuxième place avec 13%. Le statut de locataire domine chez les non pauvres alors que celui de propriétaire domine chez les autres catégories, mais bien évidemment avec des standing différents.

### **5.5. *Approvisionnement en eau :***

Les puits et les forages constituent la principale source d'approvisionnement en eau potable des populations enquêtées, avec un taux de 45%, suivis par les revendeurs d'eau pour un taux de 24%. L'approvisionnement à partir de robinets intérieurs est de 15%. Près de 10% des ménages s'approvisionnent de sources diverses (eaux de pluies, fleuves ou lacs, etc. ).

Les urbains s'approvisionnent essentiellement auprès des revendeurs d'eau ou disposent de robinets intérieurs, alors que les ruraux le font à partir des puits et forages et autres sources.

### **5.6. *Source d'éclairage :***

La principale source d'éclairage pour les ménages est la bougie ou la torche, soit 71% ; viennent ensuite l'électricité et les lampes à pétrole, soit respectivement 18% et 9%. Les groupes électrogènes et l'énergie solaire représentent une part marginale dans les sources d'éclairage utilisées par les ménages.

Au niveau des milieux de résidence, cet ordre reste valable que ce soit dans l'urbain ou dans le rural, même si à l'intérieur de chacun des différences existent. En effet, dans le milieu urbain hors Nouakchott, la principale source d'éclairage est l'électricité (49%) alors que pour Nouakchott ce taux est de 36.1%. Cette situation est certainement une conséquence directe de la mise en œuvre du projet d'électrification de ces centres urbains au milieu des années 90.

L'examen selon le degré de pauvreté montre que les ménages aisés présentent le taux de raccordement à l'électricité le plus élevé contrairement aux ménages pauvres.

### **5.7. Type de toilettes :**

Dans l'ensemble, 52% des ménages enquêtés ne disposent pas de toilettes dans leurs logements, 8% utilisent des cuvettes/ seaux, 34% utilisent des latrines avec fosse et seuls 5% disposent de toilettes avec chasse.

### **5.8. Evacuation des ordures :**

La majorité des ménages déclarent jeter leurs ordures (85%) contre 12% dont les ordures sont collectées. Les ménages qui brûlent ou enterrent leurs ordures représentent un pourcentage très faible, inférieur à 3%.

### **5.9. Combustible de cuisine :**

Pour les ménages interrogés, le bois constitue la première source d'énergie pour la cuisine avec plus de 48%, puis le gaz pour 28% et le charbon de bois pour 23%. L'électricité et les autres sources d'énergie représentent une part très négligeable avec moins de 1%. Selon le milieu de résidence, on constate des différences assez marquées. En effet, on observe au niveau du milieu urbain un taux d'utilisation de gaz relativement important, tandis que le bois constitue le principal combustible de cuisine au niveau du rural (plus de 70%).

## **6. PERCEPTION DES CHANGEMENTS**

### **6.1. Eau :**

Globalement l'approvisionnement en eau a évolué dans le sens de l'amélioration : 43.5% des enquêtés estiment que les changements survenus sont positifs contre 28.3% qui pensent que la situation n'a pas changé et 18.3% qu'elle s'est détériorée. L'analyse par milieu montre que les populations rurales perçoivent plus positivement les changements survenus.

Les ménages sont en général satisfaits de l'approvisionnement en eau potable. Le taux de satisfaction est de 75.9%. Ce taux est légèrement plus élevé en milieu rural (78.4%) qu'en milieu urbain (73.7%).

### **6.2. Electricité :**

La majorité des enquêtés estiment que les services de l'électricité se sont améliorés par rapport à la situation antérieure .

### **6.3. Service du téléphone :**

Le téléphone n'existe que dans 19.2% des cas, dont l'essentiel à Nouakchott et dans les autres villes. Cependant le pourcentage des ménages dans ces deux zones ayant déclaré disposer de services de téléphone dans leur quartier est respectivement de 43.6% et 49.2%.

L'utilisation du téléphone semble élevée avec 53.1% des ménages enquêtés qui déclarent utiliser ce service. La satisfaction des services téléphoniques est fortement exprimée avec un taux de 89.4%.

#### **6.4. *Services de santé***

Là aussi, la situation a évolué positivement vers l'amélioration : 15.1% seulement des enquêtés estiment qu'il y a détérioration. L'amélioration est surtout survenue en milieu rural avec 55.9% des ménages enquêtés qui pensent que le fonctionnement des services sanitaires s'est amélioré.

#### **6.5. *Education :***

Comparativement au passé, le fonctionnement des écoles est mieux perçu actuellement : pour près de 50% des enquêtés la situation s'est améliorée et la détérioration n'est mentionnée que par 13.2% des ménages. Le changement positif est plus manifeste en milieu rural qu'en milieu urbain .

7. **ANNEXE: Indicateurs socio-économiques et de pauvreté par milieu de résidence en 2000**

	Milieu de résidence			National
	Urbain		Rural	
	Nouakchott	Autres villes		
<b>Démographie et Santé</b> (Source : EDSM 2000)				
<b>Taux de mortalité ( pour mille naissances)</b>				
Infantile ( 0 à 1 an)	71		76	74
Infanto-juvenile ( 0 à 4 ans )	112		120	116
Juvenile ( 1 à 4 ans )	44		48	46
<b>Couverture vaccinale (en %)</b>				
Enfants de 12 à 23 mois qui ont reçu tous les vaccins <sup>a</sup>	36.2	41.1	27.4	31.9
Masculin				30.3
Féminin				33.6
Enfants de 12 à 23 mois n'ayant reçu aucun vaccin	10.2	9.1	18.9	15.0
Masculin				15.6
Féminin				14.4
<b>Fécondité</b>				
Indice synthétique de fécondité (nombre d'enfants par femme)	4.3		5.0	4.7
<b>Santé de la reproduction (en %)</b>				
Soins prénatals (en % de femmes de 15 à 49 ans ayant une naissance au cours de la dernière année) <sup>b</sup>	83.8	85.0	49.8	64.6
Assistance à l'accouchement par des personnels formés <sup>c</sup>	92.0	81.9	33.3	56.9
Pratique de la contraception par les femmes ( en %)	13.1	9.6	0.6	5.1
<b>Alphabétisation (en %)</b>				
Alphabétisation de personnes de 15 ans et plus	77.3	72.7	44.6	57.2
Masculin	82.8	78.5	50.4	62.9
Féminin	71.7	67.3	39.0	51.6
<b>Eau (en % des ménages)</b>				
Accès à l'eau potable <sup>d</sup>	99.7	75.4	22.1	50.4
<b>Electricité</b>				
Pourcentage des ménages dont la source d'éclairage est l'électricité	36.1	49.5	1.5	18.1
<b>Sanitaire ( en % des ménages)</b>				
Ménage disposant d'un système sanitaire d'évacuation <sup>f</sup>	65.9	63.0	19.6	38.3
<b>Combustible de cuisine ( en % des ménages)</b>				
Utilisation du gaz pour la cuisine	47.1	49.4	14.0	28.1
<b>Pauvreté</b>				
Incidence de la pauvreté P1 (%)	25.1	25.7	61.2	46.3
Profondeur de la pauvreté P1 (%)	6.1	6.5	24.1	17.0
Sévérité de la pauvreté P2 (%)	2.0	2.2	12.1	8.2
Indice de Gini	0.346	0.357	0.367	0.390

a Enfants de 12 à 23 mois qui ont reçu le BCG, les trois doses de Dtoq, les trois doses de Polio et la dose de rougeole

b Soins prénatals donne soit par un médecin, une infirmière/sage femme ou une matrone ou accoucheuse formées

c Pourcentage des femmes ayant été assistées à l'accouchement par un médecin, une infirmière/sage femme ou accoucheuse formée

d Eau provenant d'un robinet (à domicile ou fontaine), d'un puits avec pompe ou d'un forage, y compris les revendeurs d'eau à l'exclusion de puits sans pompe

f Les moyens sanitaires d'évacuation des excréments comprennent: chasse d'eau avec égouts ou fosses septiques et latrines d'évacuation.